

Direction : Direction des Ressources Humaines

Personnel

REF : DRH2005003

OBJET : Personnel Communal : Service Urbanisme : Approbation d'un contrat passé à compter du 1er Juin 2005, avec Monsieur FAUQUET Florent, engagé en qualité de Chargé de Mission.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 Février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 Décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 Septembre 1975 fixant à 1 le nombre de Chargé de Mission en matière d'Urbanisme ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre interdépartemental de gestion de la "Petite Couronne de la région d'Ile de France, enregistrée sous le n° 00-304863, exécutoire le 4 Mars 2005 ;

Considérant qu'il convient de combler un poste vacant de Chargé de mission affecté au service de l'Urbanisme ;

Vu la candidature de Monsieur FAUQUET Florent ;

Vu le certificat médical fourni par l'intéressé attestant son aptitude physique à l'emploi ;

Considérant que l'absence de candidat fonctionnaire et le niveau de Technicité exigé pour assumer les missions nécessitent le recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'emploi créé qui relève de la catégorie A ;

Considérant les diplômes et l'expérience professionnelle de Monsieur FAUQUET Florent ;

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à signer, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée et tel qu'il est annexé à la présente délibération le contrat, passé à compter du 1^{er} Juin 2005 avec Monsieur FAUQUET Florent, engagé en qualité de Chargé de mission, affecté au service de l'Urbanisme, pour exercer les fonctions suivantes :

- Etude démographie – économique et sociale de la ville
- Conduite d'entretien et de réunion en matière d'aménagement d'espaces publics
- Etablissement des études de faisabilité,
- Gestion de la fiscalité de l'Urbanisme,
- Conduite des contentieux de l'Urbanisme.

L'intéressé est recruté pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 2 : Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres, permettant l'accès au grade suivant :

ATTACHE TERRITORIAL.

ARTICLE 3 : Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Attaché à savoir, indice brut 379, indice majoré 348, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire du Cadre d'emplois.

ARTICLE 4 : Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat passé à compter du 1^{er} Juin 2005, avec Monsieur FAUQUET Florent, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 5 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours :

64131 – 810 (602 – 64131 – 810).

Pour le Maire,

L'adjoint délégué.